

Comité exécutif du 4 mars 2013

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 4 mars 2013.

PRÉSENTS : M. Jean Tremblay, maire, MM. Claude Tremblay et Luc Boivin.

ABSENTS : Mme Marina Larouche, vice-présidente et M. Fabien Hovington.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mmes Francyne Gobeil et Danielle Godin, adjointes administratives attachées au cabinet du maire, MM. Michel Fortin, conseiller, service aux citoyens, Pierre Guillot, conseiller en communication, Jean-François Boivin, directeur général et Caroline Dion, greffière, ainsi que quelques membres du conseil municipal.

À 18h45, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. BIBLIOTHÈQUE DE JONQUIÈRE – ACQUISITION D’ÉQUIPEMENTS RFID – APPEL D’OFFRES 2013-094.

VS-CE-2013-315

CONSIDÉRANT que le Service des approvisionnements a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l’acquisition d’équipements RFID pour la bibliothèque de Jonquière (appel d’offres 2013-094 estimé de 400 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé des prix, savoir:

COMPAGNIE 3M CANADA
7405, autoroute Transcanadienne, bureau 100, Montréal (Québec) H4T 1Z2 224 012,69 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
COMPAGNIE 3M CANADA	1 à 3	Acquisition d’équipement RFID Bibliothèque de Jonquière et contrat d’entretien	194 836,00 \$
Total avant taxes :			194 836,00 \$
TPS :		5%	9 741,80 \$
TVQ :		9,975 %	19 434,89 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			224 012,69 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire «810997-R120033-26490-1».

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 18H50.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 14 mars 2013

MAIRE

CD/mcd

GREFFIÈRE

INPRANES

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 14 mars 2013

INTERDIT

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 14 mars 2013